



## COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

### CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 12 avril 2018 à 20 h 30

**Membres en exercice : 15**

**Présents (13) :** Henri BONNEFOY (Maire), Anita SILVESTRE, Chrystel SILVESTRE, Serge CAPDEGELLE (Adjoints), Agnès AUBERT, Philippe GARNIER, Véronique DE FILIPPO, Michelle FRANCOIS, , Frédéric PASTEL, Joël GIRE, Franck FIRMANN, Jean-Claude BARBAN, Sandrine MATT.

**Absents (2) :** Jocelyn LEDIG a donné pouvoir à Henri BONNEFOY  
Hélène MORRONE a donné pouvoir à Michelle FRANCOIS

**Secrétaire de séance :** Philippe GARNIER

1. Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 02 mars 2018
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal.
3. **Vote des taux des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018

Taxe d'habitation	6.16 %
Foncier bâti	12.47 %
Foncier non bâti	57.77 %

Le produit des taxes directes locales attendu l'élève à la somme de 152 718 €

Adopté à l'unanimité

#### **4. Vote des redevances au camping municipal Le Seuil**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les redevances applicables au camping municipal Le Seuil. Le tarif des redevances demeurant inchangé par rapport à 2017.

Adopté à l'unanimité

## **5. Vote du Budget Primitif 2018**

Le budget primitif de l'exercice 2018 s'établit ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	1 252 643.15 €
Section d'investissement	912 461.80 €

Adopté à l'unanimité

## **6. Affectation des crédits ouverts à l'article 6232**

Le Conseil Municipal a affecté les crédits ouverts à l'article 6232 du budget primitif (15 000 €) à la couverture des dépenses liées à l'organisation des différentes manifestations.

Adopté à l'unanimité

## **7. Modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien**

Par délibération du 2 mars 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la modification des statuts du SEV relative à l'adhésion des communes de Grillon, Richerenches et Visan.

La commune de St-Christol ayant transféré la compétence « Electrification Rurale » à la Communauté de Communes Ventoux Sud, il n'appartient pas au conseil municipal de se prononcer sur cette modification et par conséquent la délibération du 2 mars doit être retirée.

Adopté à l'unanimité

## **8. Création d'un Pôle Médical – Contrat de prêt**

Dans le cadre du financement des travaux liés à la création du Pôle Médical, le Maire propose de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt d'un montant de 120 000 € sur 20 ans au taux fixe de 2.02 %

Adopté à l'unanimité

## **9. Création d'un Pôle Médical – Contrat de prêt relais pour la TVA**

Dans le cadre du financement de la TVA applicable sur les travaux de création du Pôle Médical, le Maire propose de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt relais TVA d'un montant de 95 000 € sur 24 mois au taux fixe de 0.91%

Adopté à l'unanimité

## **10. Modification de la délibération relative à la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil Municipal au Maire**

Par délibération en date du 05 avril 2014, le Conseil Municipal avait octroyée au Maire différentes délégations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal propose d'octroyer au Maire des délégations qui en découlent.

Adopté à l'unanimité

## **11. Rétrocession à la Commune d'une concession perpétuelle au cimetière communal**

Le Maire rend compte que le titulaire d'une concession perpétuelle, inoccupée, dans le cimetière communal souhaite la rétrocéder à la commune.

L'indemnisation réglementaire s'élève au 2/3 du prix payé soit 114.34 €

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES :

- Délaissé terrain à l'entrée Lotissement Les Prés : La parcelle de terrain sise à l'entrée droite du Lotissement Les Prés, cadastrée section O 470 forme un délaissé suite à la vente des logements formant le lotissement à des particuliers et à la rétrocession des voies à la Commune. La superficie de 140 m<sup>2</sup> est inculte. Les services techniques de la commune se chargent d'entretenir cette parcelle. La Commune va solliciter auprès du propriétaire, Grand Delta Habitat à Avignon, la rétrocession de cette parcelle.
- Foire aux Agnelles : En raison des travaux de création du Pôle Médical, le site habituellement occupé pour le repas champêtre de la Foire aux Agnelles sera en partie indisponible cette année. Au fil du temps, la Commune évaluera les possibilités d'organisation sur le site habituel mais dès à présent il peut être envisagé son déplacement. Le boudrome pourrait convenir au déroulement du repas.
- Compteurs Linky : le déploiement du compteur Linky suscite des inquiétudes. Le Maire précise que les délibérations prises à ce jour par des conseils municipaux ont été entachées d'illégalité car dans la plupart des cas la compétence électrification a été déléguée à des structures intercommunales et par conséquent les Maires n'ont plus la compétence. Les délibérations ainsi prises ont dû être retirées. Les utilisateurs peuvent s'opposer à ce qu'Enedis rentre dans leur propriété mais ce refus génère des conséquences.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h

Henri BONNEFOY  
Maire de St-Christol



Philippe GARNIER  
Secrétaire de séance